

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Centrafrique : le comité de rédaction de la nouvelle Constitution annulé

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)
Libreville/Gabon

Le président Faustin Archange Touadéra a subi hier un revers juridique. Ainsi, la Cour constitutionnelle a annulé des décrets créant un comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution, sur une saisine de l'opposition, qui redoutait qu'une nouvelle loi fondamentale autorise le chef de l'Etat à briguer un troisième mandat.

Les décrets « sont inconstitutionnels et invalidés », indique la décision rendue par la juridiction suprême en Centrafrique, deuxième pays le plus pauvre au monde, en proie à une guerre civile depuis près de neuf ans. « La révision de la Constitution ne peut être opérée qu'après la mise en place du Sénat », qui n'est pas institué, souligne la décision. Les élections municipales prévues en septembre, les premières depuis trente-quatre ans, avaient été annulées, faute de fonds pour les organiser. Or les maires élus étaient censés désigner les sénateurs.

La Cour constitutionnelle signale également que l'initiative d'un référendum de révision constitutionnelle appartient au président mais qu'il ne peut se faire en violation du serment prêté par M. Touadéra lors de son investiture. Ce dernier avait déclaré : « Je jure devant Dieu et devant la nation d'observer scrupuleusement la Constitution [et] de ne jamais exercer les pouvoirs qui me sont dévolus par la Constitution à des fins personnelles ni de réviser le nombre et la durée de mon mandat », peut-on lire dans la décision.

Fin août, M. Touadéra, élu en 2016 et réélu en 2020 au terme d'un scrutin contesté par l'opposition, avait mis en place un comité chargé de rédiger un nouveau projet de Constitution. « De plus en plus de voix s'élèvent pour exiger une modification de la Constitution », avait-il affirmé. Ce comité était composé de 53 membres « représentant tous les courants d'opinion », dont des représentants de l'Assemblée nationale, des partis politiques et de la société civile, indiquait le décret

invalidé. Depuis plusieurs mois, les autorités ont organisé des manifestations en faveur d'une modification de la loi fondamentale.

« Il s'agit là d'une victoire éclatante pour tous les démocrates, où qu'ils soient », a réagi vendredi Me Crépin Mboli-Goumba, principal requérant, ajoutant : « Je voudrais rendre un hommage mérité à la Cour constitutionnelle de notre pays », notamment à la présidente de cette institution qui vient de « sau-

ver la démocratie », a-t-il déclaré. « La Cour constitutionnelle a dit le droit et nous acceptons cette décision. Nous aurions dû la consulter en amont du projet de décret », a de son côté réagi Fidèle Gouandjika, ministre conseiller spécial du chef de l'Etat. Il s'agit d'un revers de taille pour le président Touadéra, qui va devoir repenser sa stratégie pour un troisième mandat », analyse Thierry Vircoulon,

Hier matin, un important dispositif de gendarmes, de policiers et de membres de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Centrafrique, la Minusca, était disposé le long de l'avenue conduisant à la Cour constitutionnelle, et seuls les journalistes et les avocats pouvaient accéder au site, a constaté un journaliste. Les casques bleus de l'ONU (14 000 aujourd'hui, chargés en priorité de protéger les civils) sont présents en Centrafrique depuis avril 2014. Leur déploiement visait à mettre fin à la sanglante guerre civile déclenchée en 2013 après un coup d'Etat contre le président François Bozizé.

Hier matin, un important dispositif de gendarmes, de policiers et de membres de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Centrafrique, la Minusca, était disposé le long de l'avenue conduisant à la Cour constitutionnelle, et seuls les journalistes et les avocats pouvaient accéder au site, a constaté un journaliste.



Le président centrafricain a essuyé un camouflet.

Les alliés et le plan B



La Russie, l'un des alliés de Bangui.

JO
Libreville/Gabon

Le Mouvement cœurs unis (MCU, au pouvoir) a déjà tenté, lors d'un « dialogue républicain » excluant la rébellion et boycotté par l'essentiel de l'opposition, d'introduire un amendement faisant sauter le verrou de deux mandats. En vain. Cela n'a

toutefois pas empêché le parti de continuer à travailler à faire taire les dissensions internes, le député Brice Kévin Kakpayen présentant quelques semaines plus tard aux représentants des groupes parlementaires de la majorité une proposition de modification de la Constitution – celle-ci doit permettre au chef de l'Etat de se représenter en 2025. Depuis

des mois, les autorités organisent également des manifestations en faveur d'une modification de la Constitution.

La décision de la Cour sonne-t-elle le glas des ambitions de Faustin-Archange Touadéra ? Sans doute pas. Avant même que les juges ne rendent leur décision, le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Évariste Ngamama, avait laissé entendre qu'aucune institution ne pourrait « entraver la volonté du peuple ». Selon nos informations, Touadéra lui-même s'attendait à une rebuffade de Danièle Darlan. Il a donc échafaudé un plan B, qui passe par un référendum qui pourrait être organisé en même temps que les prochaines élections locales. Cette option, si elle est retenue, aura le mérite de permettre au chef de l'Etat de jouer la carte de la légitimité populaire pour contourner la Cour constitutionnelle.

À la fin août, les magistrats suprêmes s'étaient déjà opposés au président en rejetant certaines des dispositions de son projet de cryptomonnaie.